

DEPARTEMENT
DU TARN



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

**ARRÊTE MODIFICATIF PORTANT DELEGATION
DE FONCTIONS AUX ADJOINTS**

Date d'affichage : 11 août 2023

Nous, **Alain ASSIE**, Maire de la Commune de LASGRAÏSSES,

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 élisant le Maire et les Adjointes,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, fixant à trois le nombre des adjointes au maire,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes du 25 mai 2020,

Vu la lettre de démission de Monsieur Éric FREALLE, 1^{er} Adjoint et l'acceptation de celle-ci par Monsieur le Préfet en date du 30 juin 2022 ;

Vu la délibération n°2022/018, du 18 juillet 2020, fermant un poste d'adjoint au maire et fixant à deux le nombre d'adjoint au maire restant,

Considérant l'actualisation du tableau du conseil municipal en date du 18 juillet 2022,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjointes au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

L'arrêté n°2020/028, du 26 mai 2020, portant délégation de fonction aux adjointes à Monsieur William VERGNES, 1^{er} Adjoint, est modifié de la façon suivante :

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur **William VERGNES**, 1^{er} Adjoint, est chargé de prendre au nom du Maire en cas d'empêchement de sa part, les décisions dans les domaines et limites suivants et signer les actes, arrêtés et correspondances courantes s'y afférant :

FINANCES : Correspondances courantes, mise en concurrence, passation et exécution de marchés de services financiers ; mandatement des dépenses et recettes inscrites aux Budgets Communaux, notamment le mandatement du salaire du personnel ; réquisition du comptable public ; courriers de notification des refus de subvention aux associations.

AFFAIRES SOCIALES ET VIE ASSOCIATIVE : Relations avec les associations caritatives, la jeunesse et les seniors, les manifestations officielles et festives, les relations avec le service d'urgence sociale, le suivi de toute question liée au logement, la gestion des conventions locatives avec les associations, la signature des correspondances administratives.

.../...

ASSAINISSEMENT: La supervision du suivi de la gestion des compétences par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet du Raccordement au tout à l'égout, et du suivi des stations d'épuration

Article 2 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : Toute personne qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à partir de la signature. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les 2 mois qui suivent la réponse. L'absence de réponse au terme de 2 mois vaut rejet implicite.

Article 4 : Les présentes délégations prendront effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification aux délégataires et de l'affichage en mairie. Une copie de cet arrêté sera adressée à Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Lasgraisses, le 10 août 2023.

Le Maire,



Alain ASSIE